

**ANNEXE II**

**FORMATION EN MILIEU  
PROFESSIONNEL**

**BACCALAUREAT PROFESSIONNEL  
HYGIENE ET ENVIRONNEMENT**

**PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

**1 - Objectifs de la formation en milieu professionnel**

La formation en milieu professionnel, par sa durée et ses objectifs, fait partie intégrante de la formation globale menant au diplôme, et à ce titre, doit être traitée en interaction constante avec la formation donnée en établissement scolaire.

Elle concourt à l'acquisition des compétences requises pour l'obtention du diplôme et cherche à développer les capacités d'autonomie, de responsabilité et de créativité du jeune à l'issue de sa formation. A cet effet, elle doit permettre à l'élève :

- d'apprendre à travailler en situation réelle, dans des conditions difficiles à réunir dans un établissement scolaire ;
- de découvrir l'entreprise dans ses fonctions, ses contraintes, ses structures, et comme un lieu organisé d'activités industrielles et commerciales ;
- de s'insérer dans une équipe de professionnels, où il peut prendre toute la mesure de l'importance des relations humaines ;
- sous la tutelle du formateur en entreprise, et au niveau de responsabilité correspondant au référentiel de l'emploi, de prendre en charge un ou plusieurs chantiers, et de gérer l'ensemble des problèmes liés à son activité ;
- d'acquérir un esprit « qualité » ;
- de prendre en compte les problèmes d'hygiène et de sécurité qui se posent dans la profession.

**2 - Organisation de la formation en milieu professionnel**

**2.1. Les activités**

Il est nécessaire qu'une présentation des activités, de la structure et de l'organisation de chaque entreprise soit faite. Elle permettra à l'élève de situer à tout moment ses propres activités au sein de l'entreprise.

Les activités se situent en entreprise d'assainissement, de nettoyage et de nettoyage.

L'élève participe à l'élaboration du cahier des charges, à l'organisation prévisionnelle de chantier, à la mise en route et au suivi de chantier, à la gestion du parc matériel et du parc véhicule, à l'animation de réunion de chantier, à des activités de formation du personnel d'exécution, aux négociations avec la clientèle. Il est également associé aux activités de l'entreprise, à la gestion de la qualité et de la sécurité.

L'ensemble de ces activités permet la recherche d'information et de documentation ainsi que la mise en évidence et l'analyse de situations étayant ou illustrant la formation au lycée.

## **2.2. La planification des périodes de formation**

Les périodes de formation en entreprise doivent faire l'objet d'une planification préalable visant à assurer la cohérence de la formation. A cet effet les documents et matériels nécessaires à cette formation sont définis en commun par les formateurs des établissements et des entreprises concernées.

La répartition dans le temps des périodes de formation en entreprise est laissée à l'initiative des établissements pour tenir compte des conditions locales et du projet pédagogique.

La période de formation en milieu professionnel comporte 18 semaines et est organisée conformément aux dispositions suivantes :

- Une période de sensibilisation d'une semaine dans chacun des trois secteurs concernés : assainissement, nettoyage, au cours du premier semestre de la première année scolaire,

L'objectif de cette période est la connaissance des trois secteurs professionnels.

- Deux périodes de formation de cinq semaines chacune : la première se situe au cours de second semestre de la première année scolaire, la deuxième durant le premier trimestre de la seconde année scolaire.

Leur objectif est la mise en dimension réelle des techniques professionnelles acquises dans le cadre scolaire, et l'acquisition de techniques nouvelles.

Une de ces deux périodes se situe obligatoirement dans le secteur de l'assainissement, l'autre dans le secteur du nettoyage ou du nettoyage.

- Une période de formation de cinq semaines durant le second trimestre de la deuxième année scolaire dont l'objectif est :

- . la conduite et la gestion de chantier,
- . la maîtrise de la qualité,
- . la gestion de l'hygiène et de la sécurité.

### **2.3 le suivi des activités : le document de liaison**

La concertation entre l'équipe pédagogique et les formateurs du jeune dans l'entreprise doit se réaliser tout au long du processus de formation.

Un document de liaison élaboré par les enseignants avec les formateurs du jeune dans l'entreprise suit l'élève pendant la totalité de sa formation.

### **3.- Durée de la période de formation en milieu professionnel**

Durée normale : 18 semaines

Durée minimale pour les candidats positionnés par décision du recteur (Art. 15 du décret n° 95-663 du 9 mai 1995 modifié).

- Candidats issus de la voie scolaire : 10 semaines. Ces candidats effectuent deux périodes de formation de 5 semaines chacune dans deux secteurs différents de celui dans lequel ils ont exercé une activité professionnelle (assainissement ou nettoyage industriel ou nettoyage) :

\* l'objectif de l'une de ces périodes est la mise en dimension réelle des techniques professionnelles acquises dans le cadre scolaire et l'acquisition de techniques nouvelles.

\* les objectifs de l'autre période sont :

- la conduite et la gestion de chantier
- la maîtrise de la qualité
- la gestion de l'hygiène et de la sécurité

- Candidats issus de la formation professionnelle continue : 8 semaines. Ces candidats effectuent deux périodes de formation de 4 semaines chacune dans des secteurs différents de celui dans lequel ils exercent leur activité professionnelle (assainissement ou nettoyage industriel ou nettoyage). L'objectif de chaque période est défini en fonction de la nature des activités professionnelles conduites par les candidats ; l'ensemble des deux périodes doit permettre :

\* la mise en oeuvre de techniques professionnelles spécifiques aux autres secteurs que celui de l'activité

\* la conduite et la gestion de chantier, la maîtrise de la qualité et la gestion de l'hygiène et de la sécurité.

Dans tous les cas, la complémentarité des secteurs professionnels concernés par le baccalauréat Hygiène - environnement sera recherchée pour organiser les périodes de formation en milieu professionnel.

La recherche de la ou des entreprises d'accueil est assurée conjointement par l'élève et l'équipe pédagogique de l'établissement de formation, sous la responsabilité de l'équipe pédagogique.